Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026.

Revendications du milieu communautaire des MRC de Montmagny-L'Islet

Mémoire présenté à M. Girard, ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025-2026

CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET

Déposé le 10 février 2025

Responsable du dossier :
Mme Marion Perreault,
codirectrice de la Corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet.

Table des matières

Liste des acronymes 3
À propos de la CDC ICI Montmagny-L'Islet 4
Qu'est-ce que l'ACA ? 6
Résumé des recommandations 8
Le financement des organismes communautaires 9
Recommandation 1 : Hausse du financement à la mission globale 9
Recommandation 2 : Méthode de financement 11
Recommandation 3 : Délai de réponse 13
Recommandation 4 : Indexation des subventions 14
Pauvreté et ruralité 15
Recommandation 1 : Accessibilité aux services 15
Recommandation 2 : Transport 16
Recommandation 3 : Logement 17
Recommandation 4 : Alliance pour la solidarité 18
Références 21

Liste des acronymes

ACA : Action communautaire autonome

CDC : Corporation de développement communautaire

CISSS : Centre intégré de santé et services sociaux

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

ICFC : Indice des coûts de fonctionnement du communautaire

IPC : Indice des prix à la consommation

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MRC : Municipalité régionale de comté

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires

RQ-ACA : Réseau québécois de l'action communautaire autonome

TNCDC : Table nationale des corporations de développement communautaires

TRPOCB : Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

UQAM : Université du Québec à Montréal

La CDC ICI Montmagny-L'Islet dépose un mémoire dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2025-2026 du ministère des Finances. L'objectif de ce document est de présenter les revendications des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale membres de la corporation. Le milieu communautaire est aux premières loges de la détresse engendrée par les problèmes sociaux actuels. La politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire reconnait l'expertise et les diagnostics posés par les organismes communautaires dans la détermination des besoins de la population (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MESS], 2001). Ainsi, plus que jamais, il est temps de les écouter. Les organismes de Montmagny-L'Islet considèrent être dans une impasse; **une crise sociale**. Les demandes sont en hausse et les organisations peinent à répondre aux besoins. Les problématiques sociales s'accentuent et les enjeux, autrefois vécus dans les centres urbains, apparaissent dans les régions qui n'ont pas les services nécessaires pour soutenir les populations marginalisées. **Le milieu communautaire sonne l'alarme : le filet social se désagrège**. La disparité entre les besoins des organismes de première ligne et le financement gouvernemental ne cesse de croître. Les compressions budgétaires dans les finances publiques inquiètent grandement le milieu et impactent directement la population qui fréquente les services communautaires. **Les groupes communautaires souhaitent un investissement majeur dans la protection sociale** des Québécois et des Québécoises, voici ce qui est à la base des recommandations détaillées dans ce mémoire.

À propos de la CDC ICI Montmagny-L'Islet

La mission de la Corporation de développement communautaire (CDC) ICI Montmagny-L'Islet est de regrouper des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale pour assurer leur pleine participation au développement socioéconomique des MRC de Montmagny et de L'Islet. Innovante, créative et mobilisatrice, elle s'impose comme un acteur incontournable sur trois dimensions : sociale, économique et environnementale. L'intersectorialité des membres est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire et agit comme levier au développement territorial. Le développement communautaire vise une transformation des structures et des systèmes

menant à une amélioration de la qualité de vie des citoyen·nes dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ancrée dans son milieu depuis 2010, elle travaille en partenariat avec des citoyen·nes et des acteur·trices du milieu municipal, politique, institutionnel et privé au développement des communautés.

La CDC ICI Montmagny-L'Islet contribue au développement de 28 municipalités dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Celle-ci est composée de 54 organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale.

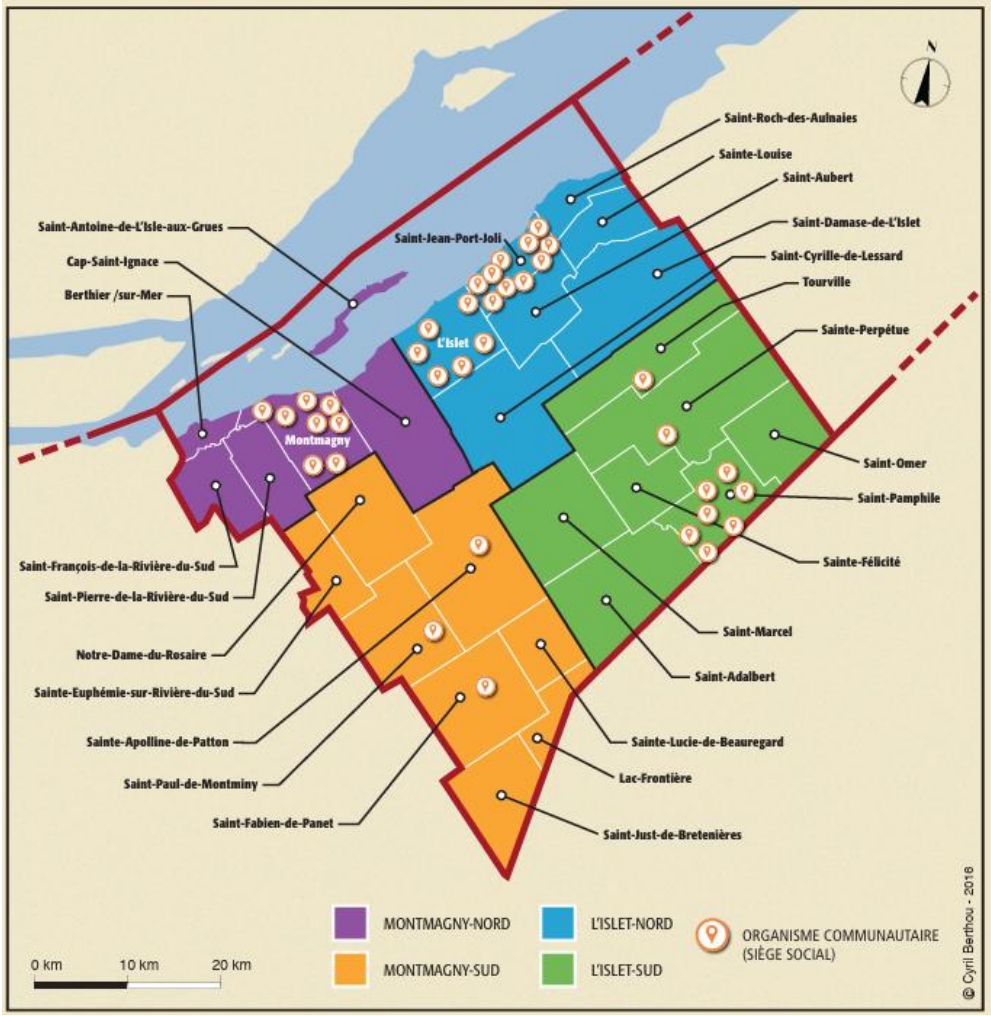

Image tirée de Corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet. *L'effet communautaire : Un coup d'œil en chiffres sur l'impact de nos organismes communautaires*. (2016). p. 2.

Les principales activités et actions de la CDC sont orientées en fonction des dix volets d'intervention; la concertation, l'information, la consolidation et le développement communautaire, les représentations, le travail en partenariat, le soutien et service aux membres, la formation, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la promotion et la recherche.

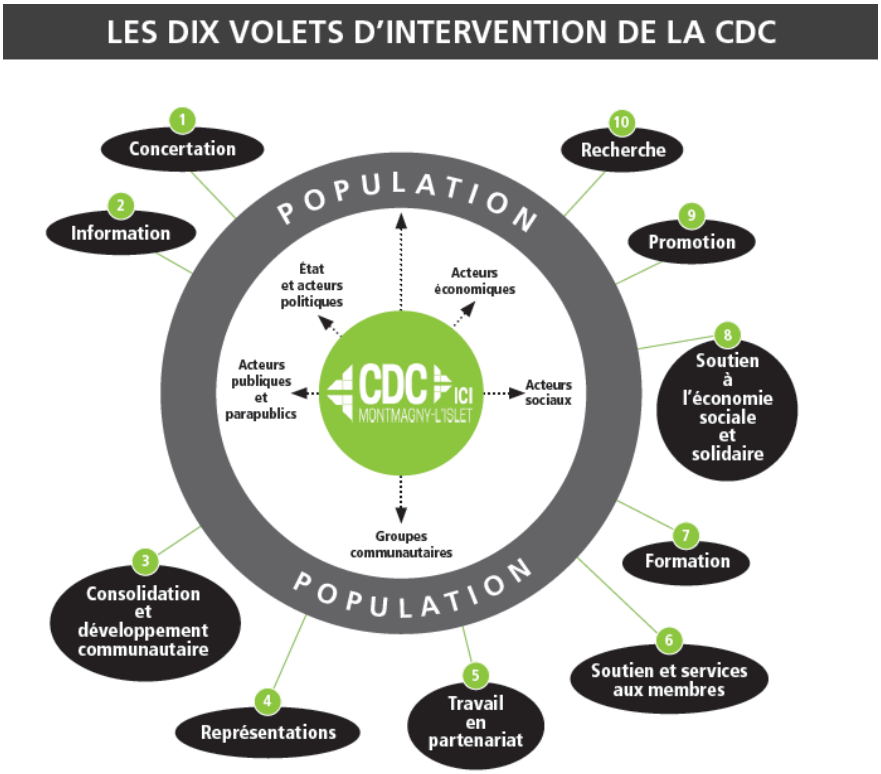

Qu'est-ce que l'ACA ?

L'action communautaire autonome (ACA) est un mouvement social ayant comme fondement la transformation sociale, mettant de l'avant des approches et des pratiques alternatives et innovatrices. Les objectifs étant de renforcer le filet social et la démocratie. Selon le MESS, les organismes communautaires « reflètent la portion des infrastructures sociales distinctes des services publics de l'État et mise en place par les citoyens et les citoyennes pour améliorer les conditions quotidiennes de vie des Québécoises et des Québécois » (2001, p. 15).

Quatre critères définissent les organismes de l'action communautaire :

- Être un organisme sans but lucratif;
- Être enraciné dans la communauté;
- Entretenir une vie associative et démocratique;
- Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Quatre critères additionnels permettent de distinguer l'action communautaire de l'action communautaire autonome;

- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public;
- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- Avoir une mission sociale propre à l'organisme et favorisant la transformation sociale;
- Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées (RQ-ACA, s. d.).

Dans la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale reconnait qu'il faut respecter l'autonomie des groupes communautaires et « maintenir la distance nécessaire entre eux et l'appareil étatique » (MESS, 2001, p. 15). Le concept d'autonomie est associé à la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État (MESS, 2001, p. 17). Un autre concept de l'autonomie des groupes communautaires est l'autodétermination, soit la faculté de choisir par eux-mêmes leurs fondements, leurs

pratiques, leurs sources de financement, leur gestion, leurs prises de positions politiques et leurs alliances (L'Observatoire de l'ACA, 2024).

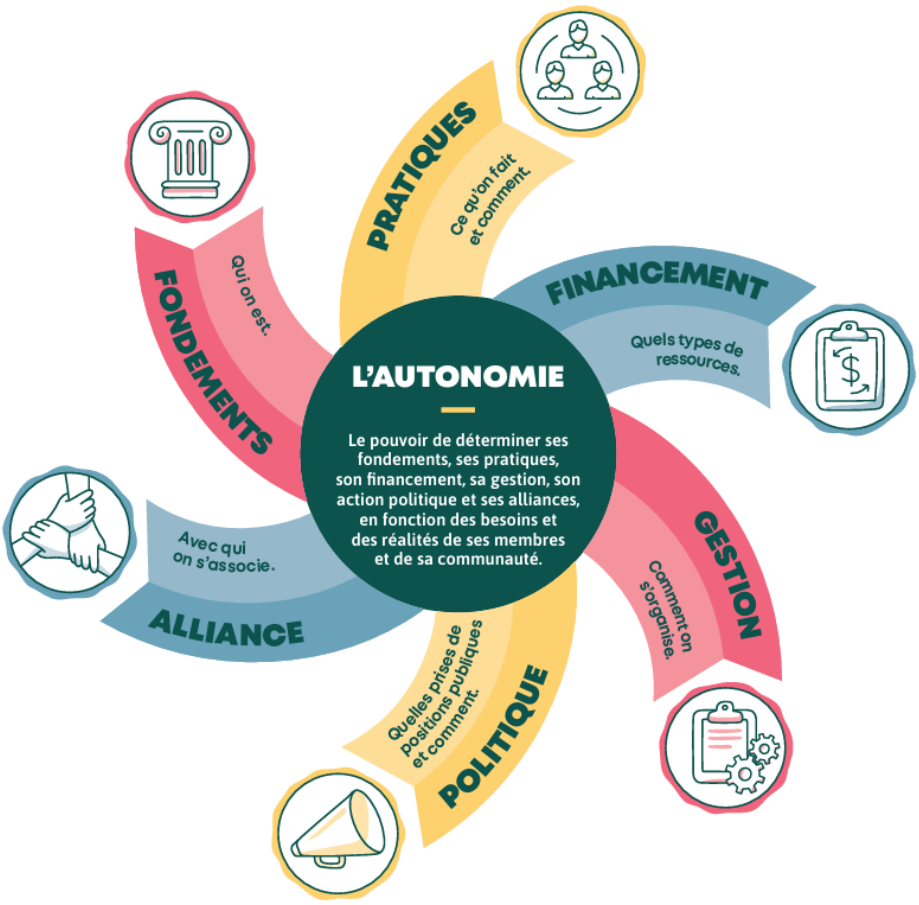

Image tirée de L'Observatoire de l'ACA. (Juillet, 2024). *Cahier complet L'autonomie des organismes d'ACA : Définitions et facteurs d'influence.* p. 22.

« Les communications entre les organismes communautaires et certains bailleurs de fonds sont difficiles. Certaines décisions et certains échanges verbaux avec ceux-ci remettent en doute l'autonomie des groupes communautaires. L'autonomie est pourtant reconnue dans la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, 10 février 2025.

Résumé des recommandations

Recommandations portant sur le financement des organismes communautaires :

1) **Rehausser le financement à la mission** des organismes communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères.
2) Que le gouvernement du Québec **augmente** le **ratio de financement à la mission** dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.
3) Que le gouvernement du Québec **accélère les retours de réponses** aux demandes de financement leur étant présentées afin de faciliter la planification budgétaire des organismes communautaires et la diminution des périodes sans financement.
4) Que le gouvernement du Québec instaure **une indexation annuelle** à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes communautaires qui considère la hausse des coûts de fonctionnement.

Recommandations portant sur la pauvreté et la ruralité :

1) Augmenter les **investissements en service de proximité** dans les régions afin que les systèmes publics de santé et services sociaux soient accessibles équitablement pour toustes.
2) Augmenter le financement **d'initiatives en transport collectif et adapté et en mobilité durable** dans les territoires ruraux et les régions éloignées.
3) Assurer des investissements en logement afin que les **logements sociaux et communautaires** représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans.
4) Rehausser le budget des **Alliances pour la solidarité**.

Le financement des organismes communautaires

Recommandation 1 : Hausse du financement à la mission globale

- Rehausser le financement à la mission globale des organismes communautaires selon les seuils plancher de financement ou revendications établis par les

regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères.

Le financement à la mission globale permet aux organismes communautaires une stabilité financière. Il s'agit d'une subvention récurrente permettant d'assurer le roulement de base de l'organisme. Cette forme de financement soutient « les pratiques et services alternatifs, de même que les activités reliées à la vie associative et aux activités de concertation et de représentations » (Bourque, 2017, p. 64). Le financement actuel, bien que bénéfique et essentiel, n'est pas suffisant pour soutenir le milieu communautaire dans la dispensation de services.

Ce sous-financement reflète un désengagement de l'appareil étatique dans le filet social québécois. Le financement à la mission des groupes communautaires ne s'est pas adapté à l'inflation, ni suivi la croissance des demandes d'aide. Les demandes sont en hausse et les besoins ne cessent de s'accentuer. Les organismes communautaires des MRC de Montmagny et de L'Islet reconnaissent que le gouvernement du Québec s'implique dans le financement à la mission des groupes. Cependant, 77% des organismes communautaires nécessitent un financement supplémentaire pour pouvoir réaliser pleinement leur mission (Observatoire de l'ACA, 2022). La politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire reconnaît qu'il faut accroître l'action des organismes d'ACA, notamment en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale (MESS, 2001). Il faut donc investir dans une hausse du financement à la mission des groupes afin qu'ils puissent poursuivre leur visée de transformation sociale et la création d'approches innovantes pour répondre aux enjeux sociaux.

Au Québec, la rémunération horaire moyenne des employé·es à temps plein en 2023 est de 34,35$ chez les 15 ans et plus (Institut de la statistique du Québec, 2025). Selon le portrait des salaires du milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet de l'année 2024, la rémunération horaire moyenne des employé·es à temps plein est de 28,10$ (CDC ICI Montmagny-L'Islet, à paraître). Il s'agit d'un écart de 22%. De plus, peu d'organismes sont en mesure d'offrir des avantages sociaux. Effectivement, le portrait réalisé démontre

que seulement 48% des organismes offrent une assurance collective et que 29% des répondant·es proposent un régime de retraite (CDC ICI Montmagny-L'Islet, à paraître).

En conclusion, afin de permettre aux organismes communautaires de répondre aux nombreuses demandes, d'encourager la rétention du personnel et de leur expertise, de diminuer le temps alloué à la recherche de financement, il est impératif d'augmenter le financement à la mission de ces groupes. Tout en se basant sur les seuils plancher de financement ou revendications établis par les regroupements d'organismes qui agissent à titre d'interlocuteurs sectoriels des différents ministères.

« Nous avons vu les montants alloués à notre financement à la mission globale diminuer. Notre budget est très serré. Les journaux communautaires sont aussi affectés par une diminution des revenus publicitaires, ce qui met une pression importante sur nos services » membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

« Les compressions budgétaires au sein du Réseau de la santé et des services sociaux augmentent la pression au sein des organismes communautaires. Les référencements en provenance des services publics se multiplient. Ces nouvelles demandes nécessitent un financement adéquat » membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

Recommandation 2 : Méthode de financement

- Que le gouvernement du Québec augmente le ratio de financement à la mission dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Il existe trois types de financement gouvernemental pour les organismes communautaires québécois reconnus dans la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Il y a d'abord le financement à la mission globale, qui a été définie à la première revendication. Il y a ensuite les ententes de services qui sont des ententes visant la dispensation de services complémentaires à ceux de l'État par les groupes communautaires. Sous la forme d'un contrat, l'État confie la réalisation d'un service qui répond à des besoins qu'il a déterminés (Bourque, 2017). Finalement, les organismes

communautaires peuvent soumettre des projets dans le cadre d'appel de projets qui finance des activités particulières et de courtes durées (Bourque, 2017).

Le financement du gouvernement du Québec, en soutien à la mission globale, ne représentait en 2021-2022 que 37% des frais totaux des organismes d'ACA (RQ-ACA, 2024). Ainsi, 63% des dépenses annuelles sont couvertes par des ententes spécifiques, des appels de projets, de l'autofinancement, des dons, etc.

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le milieu communautaire. Les autres méthodes de financement, qu'elles soient gouvernementales, philanthropiques ou issues du sociofinancement, demandent beaucoup plus de temps que le financement à la mission. Les ententes spécifiques et les appels de projets nécessitent de longues redditions de compte, ce qui augmente considérablement les heures allouées aux tâches administratives. Il importe de prendre conscience que ces méthodes de financement créent aussi beaucoup de précarité d'emploi au sein des groupes communautaires, puisqu'il s'agit de projets ponctuels. Cette réalité accroît le roulement de personnel et ainsi, la perte d'expertise au sein des organisations. De surcroît, ces méthodes de financement éloignent les organismes communautaires de leur mission de base. Afin de subvenir aux besoins de leur clientèle, ils innovent et créent des projets afin d'augmenter leurs revenus. Cependant, ces appels de projets ne peuvent financer la mission générale de l'organisme.

En somme, le financement à la mission, tel que reconnu dans la politique de reconnaissance de l'action communautaire, est fondamental afin que les groupes communautaires autonomes répondent aux problématiques sociales, et ce, en améliorant les conditions de travail des intervenant·es communautaires.

« Il est difficile pour nous, les groupes communautaires, de développer une vision à long terme considérant l'instabilité financière à laquelle nous faisons face. Le gouvernement peut, à tout moment, cesser le financement de projets pilotes qui ont créé des besoins au sein de la communauté. Le financement à la mission assure une récurrence dans notre offre de service. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, 10 février 2025

« Obtenir du financement à long terme est difficile. Les appels de projets ne permettent généralement pas les dépenses en immobilisation alors qu'il s'agit d'un

besoin primordial pour les groupes communautaires propriétaires de leur bâtiment. Un financement à la mission offre davantage de possibilité et de souplesse. Il permet aussi d'anticiper un fonds à long terme pour l'entretien et les rénovations » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

Recommandation 3 : Délai de réponse

- Que le gouvernement du Québec accélère les retours de réponses aux demandes de financement leur étant présentées afin de faciliter la planification budgétaire des organismes communautaires et la diminution des périodes sans financement.

Tel que mentionné à la revendication précédente, il existe trois méthodes de financement gouvernemental pour les organismes communautaires. Chacune de celles-ci exige des redditions de compte, ou des rapports d'étape, qui traduisent les réalisations annuelles de l'organisme ou du projet, afin de déterminer s'il y a reconduction et si les objectifs ont été atteints. Les organismes communautaires des MRC de Montmagny et de L'Islet observent que les délais de réponse augmentent leur instabilité et leur précarité financière. En réalité, il est courant de recevoir la confirmation de la prolongation de l'entente financière alors que la date de début du projet est déjà dépassée depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ainsi, le milieu n'engage pas de dépenses et doit réaliser le projet dans un délai plus court que la durée inscrite à l'entente. Cette réalité augmente l'imprévisibilité financière des organismes et exacerbe la précarité d'emploi chez les travailleur·euses communautaires.

« Notre organisme a déployé un projet pilote grâce à un financement du gouvernement du Québec. Le projet prend normalement fin en mars 2025 et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à savoir si le projet sera financé à nouveau afin de pérenniser l'initiative. Notre personnel attend une confirmation de la prolongation de leur contrat. Notre organisation ne peut assurer la poursuite de ce projet à même notre financement à la mission globale. Le service devra donc cesser. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

Recommandation 4 : Indexation des subventions

- Que le gouvernement du Québec instaure une indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes communautaires qui considère la hausse des coûts de fonctionnement.

Seul le *Programme de soutien financier des organismes communautaires en santé et en services sociaux* (PSOC) prévoit une indexation annuelle du financement à la mission, ce qui reste insuffisant pour répondre à l'augmentation des coûts liés au fonctionnement des organismes communautaires (TNCDC, 2025). Cette indexation est calculée selon l'Indice des prix à la consommation (IPC)[1], ce qui ne tient pas compte des coûts réels des organismes, dont le principal poste budgétaire est la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée. Dans le cadre d'une recherche menée par des chercheuses et des chercheurs de l'UQAM, la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires propose l'ICFC: l'*Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*. L'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années (TNCDC, 2025 : RQ-ACA, 2024). Cet indice tient compte des dépenses réelles réalisées par les organismes communautaires.

L'ICFC se divise ainsi :

- 2/3 est constitué de la rémunération hebdomadaire moyenne de l'année précédente.
- 1/3 est calculé à partir de l'IPC de l'année précédente (TRPOCB, 2024).

Les organismes communautaires membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet encouragent le gouvernement du Québec à considérer l'utilisation d'un autre outil que l'IPC afin de procéder à l'indexation des financements à la mission des groupes communautaires. La corporation recommande aussi l'uniformisation de l'indexation des financements à la mission au sein de ses différents ministères et secrétariats.

[1] L'Indice des prix à la consommation (IPC) représente les variations de prix que subissent les consommateurs canadiens. Il mesure la variation de prix en comparant, au fil du temps, le coût d'un panier fixe de biens et services. Les biens et services dans le panier de l'IPC sont divisés en huit composantes majeures : Aliments; Logement; Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage; Vêtements et chaussures; Transports; Soins de santé et soins personnels; Loisirs, formation et lecture, et boissons alcoolisés, tabac et cannabis récréatif (Statistique Canada, 2025).

« Les différentes recherches prouvent que le financement à la mission des organismes communautaires n'a pas proportionnellement augmenté aux coûts de la vie. Nous sommes des années en retard et les principales personnes impactées sont les citoyens et les citoyennes de notre territoire. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

Pauvreté et ruralité

Recommandation 1 : Accessibilité aux services

- Augmenter les investissements en service de proximité dans les régions afin que les services publics et communautaires soient accessibles équitablement pour tous et toutes.

Les dernières années prouvent une diminution d'investissement dans les services de base des territoires ruraux. Dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, plusieurs fermetures subséquentes impactent le quotidien de la population : la fin de l'urgence de Saint-Jean-Port-Joli en septembre 2011, l'absence de soins de santé à l'Hôpital de Montmagny, ce qui oblige les patient·es à se diriger vers Lévis et Québec, la diminution des heures d'ouverture des bureaux de poste, la fermeture de commerces de proximité tel que des épiceries, des dépanneurs et des restaurants, la fermeture d'écoles primaires, des municipalités non-desservies par la couverture cellulaire, la diminution d'heures de services ambulanciers et la fermeture des points de service des caisses. Il est inquiétant de voir la dévitalisation de nombreuses municipalités du territoire. Le milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet souhaite une hausse du financement à la mission globale des organismes communautaires, mais aussi plus d'investissement dans la préservation des services essentiels de son territoire d'intervention.

Les déterminants sociaux impactent directement la santé de la population. Afin d'assurer le développement optimal de l'ensemble des citoyen·nes des MRC de Montmagny et L'Islet, il est fondamental de développer l'ensemble des différents facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux de la personne. Les services offerts par les groupes communautaires sont primordiaux, mais ne peuvent pas compenser le manque de

services de base. Des investissements dans le déploiement de services de proximité en santé et en services sociaux dans l'ensemble du territoire aideraient grandement le milieu communautaire à répondre aux demandes lui étant adressées. Principalement, en regard de l'augmentation du nombre de références des services étatiques vers les services communautaires observés par les membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet. Des enveloppes budgétaires permettant le soutien aux services de proximité, tels que les épiceries et les dépanneurs, favoriseraient aussi une meilleure santé de la population.

« Avoir pignon sur rue dans un territoire fait toute la différence dans la dispensation de service et dans la vitalisation de la communauté » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

Recommandation 2 : Transport

- ❖ Augmenter le financement d'initiatives en transport collectif et adapté et en mobilité durable dans les territoires ruraux et les régions éloignées.

Dans une recherche réalisée en 2022, par l'Inter CDC de Chaudière-Appalaches et la firme Vecteur5, plusieurs recommandations, afin d'améliorer la mobilité des personnes dans la région de Chaudière-Appalaches, ont été proposées.

Voici certaines des recommandations :

- Améliorer l'offre de transport collectif inter-MRC, puisque des corridors de déplacements importants ne sont pas desservis, notamment le corridor Montmagny-Québec.
- Harmoniser et intégrer les tarifs, car actuellement les usager·ères provenant de différents secteurs doivent parfois payer une double tarification lors d'utilisation de transport successif.
- Promouvoir les différents services de transport.
- Adopter des solutions technologiques afin de faciliter la mise en commun de ressources de plusieurs organisations dans une visée de coordination.

- Soutenir les démarches collectives de coordination telles que les Tables de concertation locales, supralocales et régionales (Inter CDC Chaudière-Appalaches, 2022).

La réflexion de la structuration et de l'harmonisation de ces services en région rurale demande la collaboration de nombreux partenaires et des enveloppes budgétaires conséquentes. La mobilité des personnes au sein de leur milieu est un facteur important de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les déplacements des personnes dans les MRC de Montmagny et L'Islet permettent notamment l'accès à des commerces alimentaires, des services de santé, des loisirs, etc. Bref, investir dans le transport collectif et adapté réduit les inégalités sociales et contribue à renforcer les déterminants sociaux de la santé.

Recommandation 3 : Logement

❖ Assurer des investissements en logement afin que les logements sociaux et communautaires représentent 20 % de l'ensemble du parc de logements locatifs d'ici 15 ans.

La crise du logement impacte fortement les MRC de Montmagny et de L'Islet. Le taux d'inoccupation de la ville de Montmagny est de 0,1%, en comparaison à 2,4% en 2020 (Statistique Canada, 2024). Il faut considérer qu'un taux d'inoccupation de 3% indique généralement que le marché locatif est en équilibre et que l'offre de logement est suffisante pour répondre à la demande (Observatoire québécois des inégalités, 2024, paragr. 2). Cette nouvelle réalité est inquiétante et crée beaucoup de difficulté dans la dispensation de services auprès de la population par les groupes communautaires. De ce fait, les groupes communautaires s'appuient sur les revendications du *Front d'action populaire en réaménagement urbain* (FRAPRU) à l'égard du gouvernement du Québec. Un investissement majeur en logement abordable permettra d'assurer le continuum d'intervention des travailleur·euses communautaires et d'améliorer les conditions de vie de milliers de personnes.

« Les besoins en logement sont grandissants et criants. Les MRC de Montmagny et de L'Islet ont besoin de logements sociaux, de logements abordables et de logements supervisés. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

« Nous aidons notre clientèle à développer leur autonomie dès l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Après tout ce travail, ces bénéficiaires doivent vivre en CHSLD alors qu'ils sont de jeunes adultes, puisque nous n'avons pas de logements supervisés. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, le 10 février 2025.

« Différentes problématiques peuvent mener à l'instabilité résidentielle. Pensons notamment aux femmes victime de violence conjugale qui tentent de se trouver un nouveau chez-soi abordable. Il nous est difficile d'offrir des solutions à même notre territoire. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

« Une personne seule apte à l'emploi prestataire d'aide sociale reçoit mensuellement 770 $. Ici, à la rencontre entre les membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet et le député provincial, nous gagnons en moyenne trois à quatre fois leur revenu mensuel. Il est impossible de subvenir à tous ses besoins de base avec cette prestation, il est surtout extrêmement difficile de se sortir de la pauvreté. » - membre de la CDC ICI Montmagny-L'Islet, 10 février 2025.

Recommandation 4 : Alliance pour la solidarité

- ❖ Rehausser le budget des Alliances pour la solidarité dans le Plan d'action gouvernemental visant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Les Alliances pour la solidarité sont des ententes territoriales entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et les régions administratives du Québec. Il s'agit de la mesure 3.1.1.1 du Plan d'action gouvernemental visant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 : *Mobiliser. Accompagner. Participer.* Pour les cinq prochaines années, un financement global de 145,36M$ est prévu pour l'ensemble des régions administratives du Québec (MESS, 2024).

Voici les objectifs des Alliances pour la solidarité :

- Développer des stratégies régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, basée sur la mobilisation, la concertation et la mise en commun des ressources des partenaires concernés, et élaborées à partir d'une analyse des besoins et du potentiel des milieux.
- Réaliser des initiatives structurantes selon les priorités des milieux, permettant d'améliorer les conditions de vie dans les territoires où la pauvreté est plus concentrée, tout en impliquant les personnes visées et en assurant le suivi (MESS, 2024, p. 4).

Les Alliances pour la solidarité soutiennent le développement social territorial par la prise en charge des milieux par les acteur·trices concerné·es et par la participation citoyenne. La mise en place de structure de concertations permet de développer des projets issus de l'expertise de différents partenaires intersectoriels et de répondre à des enjeux ciblés par ceux-ci. Les Alliances pour la solidarité reconnaissent l'expertise du milieu dans la priorisation des problématiques sociales émergentes et les meilleurs moyens pour les contrer.

Toutefois, ces actions demandent un soutien financier conséquent et proportionné à l'effort déployé par les milieux. Les sommes allouées aux Alliances pour la solidarité sont insuffisantes afin de bien soutenir la participation citoyenne et le développement d'initiatives structurantes et pérennes en lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Pour conclure, les organismes communautaires et les entreprises d'économies sociales membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet souhaitent améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes du territoire. Pour ce faire, le milieu a besoin du soutien du gouvernement du Québec. Dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2025-2026, le milieu communautaire recommande l'augmentation du financement à la mission, la diminution de la proportion des appels de projets dans le financement des organismes communautaires, des délais de réponse minimaux et une indexation annuelle du financement. De plus, des investissements majeurs afin de contrer la pauvreté dans les régions rurales sont primordiaux afin d'assurer un accès au service juste et universel. En

espérant que le milieu communautaire et le filet social québécois soient priorisés dans le budget à paraître.

Références

Bourque, D. (2017). Sources et trajectoires des pratiques de développement social au Québec vers le développement territorial. Dans C. Avenel et D. Bourque (dir.), *Les nouvelles dynamiques du développement social*. Champ social.

CDC ICI Montmagny-L'Islet. (À paraître). Portrait des salaires du milieu communautaire des MRC de Montmagny et de L'Islet.

Institut de la statistique du Québec. (2025). *Rémunération horaire des employés à temps plein*. Statistique Québec. https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/emploi/remuneration-horaire-employes-temps-plein

Inter CDC Chaudière-Appalaches. (2022). *Un pas de plus pour la mobilité en Chaudière-Appalaches : Portrait des services de transport des personnes.* https://drive.google.com/file/d/1RG824C6_7vuUq0LXaz2wEO_0HF0v9aie/view

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2001). *Politique gouvernementale : L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/politiques-directives-procedures/PO_action-communautaire_MESS.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2024). *Alliance PLP4 : Plan stratégique 2024-2029*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/GUI_Alliance_PLP4_2024-2029.pdf

Observatoire de l'ACA. (2024). *L'autonomie en action : Définition et principes de l'ACA*. https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2024/06/Autonomie_Definition_Complet.pdf

Observatoire des inégalités. (2024). *Marché locatif et crise du logement : Analyse et solutions*. Observatoire des inégalités. https://observatoiredesinegalites.com/marche-locatif-crise-logement/

Regroupement québécois des organismes communautaires autonomes. (2024). *Consultations prébudgétaires 2025-2026 du gouvernement du Québec.* https://rq-aca.org/2024/12/18/consultations-prebudgetaires-2025-2026-memoire-type-du-rq-aca/

Regroupement québécois des organismes communautaires autonomes. (s. d.). *ACA*. RQ-ACA. https://rq-aca.org/aca/

Statistique Canada. (2025). *Tableau 341-0013 : Population totale selon les groupes d'âge et le sexe, selon la province et le territoire, annuel*. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3410013201

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. (repéré le 10 février 2025). *ICFC : Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*. TRPOCB. https://trpocb.org/icfc/

Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC). (2025). *Mémoire prébudgétaire 2025-2026*. https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2025/01/TNCDC_Memoire-prebudgetaire-25-26-VF-1.pdf

CDC ICI MONTMAGNY-L'ISLET

318 rue Verreault, Saint-Jean-Port-Joli G0R 3G0

418-358-0648

icimontmagnylislet@gmail.com

https://www.cdcicimontmagnylislet.com/